

## Agir en prévention grâce au document unique

### Public :

Chef d'entreprise artisans, conjoints ou salariés suivant conventions

### Modalités :

Durée : 1.5 jours

Lieu : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Coût : 30 € pour le chef d'entreprise, le conjoint collaborateur et les auxiliaires familiaux / GRATUIT la 1<sup>ère</sup> année d'activité

### Objectifs :

- Réaliser l'évaluation des risques professionnels de façon autonome
- Savoir impliquer tout le personnel à la démarche de prévention
- Construire et faire vivre un plan d'actions de prévention
- Réaliser et mettre à jour son document de prévention
- Etre certifié comme personne ressource en prévention par l'assurance maladie

### Prérequis :

- Avoir acquis les bases de la prévention en suivant le module d'enseignement à distance de l'INRS

<https://www.ead-inrs.com/spip.php?page=accueil>

### Programme

- Accidents du travail et les maladies professionnelles
- Responsabilité du chef d'entreprise, enjeux de l'évaluation des risques
- Méthode d'évaluation des risques professionnels
- Mise en application sur site

**MODALITES PEDAGOGIQUES:** diaporama – support pédagogique, étude de cas concrets à partir de films et photos, visite de votre entreprise par le conseiller prévention de la CMA, fournitures d'exemples d'outils méthodologiques et de documentations liés à votre activité

Renseignement et inscription auprès du service formation

Tél. 05 62 61 22 50 - [Service-formation@cma-gers.fr](mailto:Service-formation@cma-gers.fr)